

Exclusion : enjeux légaux et stratégies pour les étudiants internationaux



ÉCOLE DE
TECHNOLOGIE
SUPÉRIEURE
Le génie pour l'industrie
Université de Québec



Ressources

Service des relations internationales

Elie-Anne Goodhue, Romy Schlegel, Alison Threatt
Conseillères aux étudiants internationaux

- Immigration, documents officiels
- Assurances
- Accueil et intégration

Nous joindre

international@etsmtl.ca

[Groupe Facebook des étudiants internationaux](#)

[Rendez-vous individuel en ligne](#)

Services à la vie étudiante (SVE)

Secteur d'appui à la réussite

Consultation psychosociale individuelle,
gratuite et confidentielle

Visionner l'atelier en ligne « [De la perte à la reconstruction : l'expérience du deuil lié à l'exclusion d'un programme d'études](#) »

sve@etsmtl.ca

Contenu

- Conséquences académiques et enjeux légaux de votre exclusion
- Rappel des conditions liées au CAQ et au permis d'études
- Impacts sur votre statut légal et vos assurances
- Stratégies

Objectifs

- Vous informer sur vos responsabilités en lien avec votre statut de résident temporaire au Canada
- Vous outiller pour préparer

Conséquences d'une exclusion

- **Perte de la session**
 - Annulation de votre inscription (AX)
- **Fermeture du dossier étudiant**
 - Perte des accès au courriel, portail MonÉTS, labo, etc.
 - Délais peuvent varier selon le motif d'exclusion, mais généralement 5 jours ouvrables après la décision finale
- **Remboursement de frais de scolarité**
 - Demande par courriel à accueilbdr@etsmtl.ca et indiquez votre nom, code permanent et adresse postale.
- **Annulation de l'assurances Desjardins (cas échéant)**
 - Annulation effective à la fin du mois en cours
 - La prime sera remboursée en même temps que les frais de scolarité
 - Questions? Assurances.Etrangers@etsmtl.ca

Par courriel

N/Réf. : [REDACTED]

Objet : Demande d'appel auprès du comité de révision des sanctions
Exclusion pour moyenne trop faible

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre demande pour la révision de la décision d'exclusion.

Les motifs évoqués dans cette demande de révision ne permettent pas de croire que vous auriez été lésé par la décision rendue, car votre demande ne satisfait pas les conditions évoquées par l'article 6.7.2 du *Règlement des études de cycles supérieurs*.

En conséquence, votre demande est jugée non-recevable et la décision d'exclusion est maintenue.

Cette décision est finale et sans appel.

Veuillez accepter, Monsieur, nos sincères salutations.

Enjeux légaux

Gouvernement provincial

Conditions du CAQ

En tant que détenteur d'un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ), vous êtes assujettis au respect des conditions suivantes:

1. Maintenir une assurance maladie et hospitalisation québécoise pour vous et les membres de votre famille qui vous accompagnent pendant toute la durée de votre séjour
2. Faire de vos études votre activité principale (réussite des cours, inscription à temps plein)

Lors d'une exclusion, vous ne pourrez pas répondre à la 2^e condition. Il est donc important de documenter votre situation et de joindre une lettre explicative pour vos demandes d'immigration futures, le cas échéant.

Gouvernement provincial

Assurance maladie

Si vous comptez rester sur le territoire canadien, il en va de votre santé et sécurité de maintenir une assurance maladie et hospitalisation valide. En cas d'exclusion:

RAMQ

Cette couverture demeure valide jusqu'à la date d'expiration de la carte. Vous ne pourrez toutefois pas la prolonger avant de détenir un nouveau CAQ.

Desjardins

Cette couverture devient invalide à la fin du mois suivant votre exclusion. Vous devrez contracter une **assurance privée** si vous comptez rester sur le territoire. Vous pouvez choisir la compagnie d'assurance canadienne de votre choix.

Gouvernement fédéral

Conditions du permis d'études

Si vous comptez rester sur le territoire canadien, vous devez maintenir un statut légal valide en tout temps et en respecter les conditions.

En tant que détenteur d'un permis d'études, vous êtes assujettis aux 2 conditions suivantes ([R220.1](#)) :

Conditions — titulaire du permis d'études

220.1 (1) Le titulaire d'un permis d'études au Canada est assujetti aux conditions suivantes :

- a) il est inscrit dans un établissement d'enseignement désigné et demeure inscrit dans un tel établissement jusqu'à ce qu'il termine ses études;
- b) il suit activement un cours ou son programme d'études.

Gouvernement fédéral

Congé d'études

IRCC reconnaît qu'il est possible qu'un étudiant souhaite ou doive interrompre temporairement ses études pendant son séjour au Canada. Dans les raisons acceptées, on retrouve notamment le renvoi ou la suspension, ainsi qu'un changement de programme.

Pour être considéré comme un congé d'études, vous devrez reprendre vos études dans les [150 jours](#) suivants le jour où vous avez cessé vos études. Autrement, vous devrez soit :

1. Changer de statut pour demeurer au Canada
2. Quitter le Canada

D. Prise de congé d'études

Il est possible que l'étudiant souhaite ou doive interrompre temporairement ses études pendant son séjour au Canada. Lorsqu'il s'agit d'évaluer si l'étudiant poursuit activement ses études, tout congé d'un programme d'études au Canada **ne doit pas dépasser 150 jours à compter de la date de début du congé, et le congé doit avoir été autorisé par l'EED.**

On considère qu'un étudiant en congé qui commence ou reprend ses études **dans les 150 jours qui suivent la date de début du congé** (c'est-à-dire la date à laquelle l'établissement lui a accordé un congé) poursuit activement ses études pendant son congé. Si l'étudiant ne reprend pas ses études **dans les 150 jours**, il doit suivre un des 2 scénarios suivants :

- changer son statut (c'est-à-dire changer pour un [statut de visiteur](#) ou un [statut de travailleur](#));
- quitter le Canada.

Gouvernement fédéral

Travail et congé d'études

Lors d'un congé d'études, vous n'avez pas le droit de travailler avec votre permis d'études puisque vous ne répondez plus aux conditions de ce dernier. Autrement dit, suite à une exclusion, **vous devez immédiatement cesser de travailler, que ce soit sur le campus ou hors campus.** Vous pourrez seulement reprendre le travail avec votre permis d'études lorsque vous recommencerez vos études à temps plein (jour 1 de la session).

ATTENTION! Travailler ou étudier sans autorisations légales = Refus de demandes d'immigration ultérieure (demande de renouvellement, PTPD, mesure d'interdiction de territoire)

Gouvernement fédéral

Changement de statut - Visiteur

Si vous ne reprenez pas vos études dans les 150 jours et comptez rester sur le territoire, vous devrez faire une demande de changement de statut. Si vous comptez éventuellement reprendre vos études, vous devrez opter pour le [statut de visiteur](#).

- Si votre permis d'études est toujours valide : *«Après avoir changé son statut, l'étudiant peut reprendre ses études au moyen de son précédent permis d'études, à condition que celui-ci soit encore valide»*
- Si votre permis d'études expire prochainement : L'étudiant doit demander une [prorogation de son permis d'études](#) avant l'expiration de son permis d'études afin d'obtenir un statut maintenu.
- Si votre permis d'études est expiré : Il n'est pas possible de demander un permis d'études du Canada avec un statut visiteur : *«Les ressortissants étrangers avec un statut de visiteur ne sont pas admissibles à demander un permis d'études à l'intérieur du Canada à moins d'être exemptés en vertu de l'article [R215](#)».*

ATTENTION! Le statut de visiteur ne vous accorde PAS le droit d'étudier ni de travailler.

Gouvernement fédéral

Changement de statut - Travailleur

Si vous ne reprenez pas vos études dans les 150 jours et comptez rester sur le territoire, vous devrez faire une demande de changement de statut. Si vous ne comptez pas reprendre vos études et que vous avez une offre d'emploi, vous pourriez opter pour le [statut de travailleur](#). Vous devrez attendre de recevoir un avis favorable de votre demande avant de commencer à travailler, et ce même si votre permis d'études est toujours valide.

Permis de travail fermé

- Pour un employeur en particulier, nécessite une offre d'emploi, diverses conditions rattachées
- EIMT = Délais et frais importants!

Permis de travail ouvert

- Ne nécessite pas d'offre d'emploi, mais possibilité très limitées (ex: [Expérience internationale Canada](#) selon votre pays d'origine)

ATTENTION! Le statut de travailleur n'accorde pas le droit d'étudier. Si vous voulez retourner aux études par la suite, vous n'aurez pas le droit d'étudier NI de travailler en attendant une décision d'IRCC même si la date d'expiration de votre permis d'études n'est pas venue à échéance.

Membres de la famille

Votre époux/conjoint de fait qui détient un permis de travail ouvert ou fiche de visiteur rattachés à votre permis d'études conserve son statut jusqu'à l'expiration de celui-ci – même si vous êtes en congé d'études ou avez changé de statut.

Si l'époux ou le conjoint de fait d'un étudiant à temps plein a obtenu un permis de travail en vertu du code de dispense C42 (voir « [Époux ou conjoints de fait d'étudiants à temps plein \[C42\]](#) ») avant que l'étudiant change de statut (pour celui de visiteur ou de travailleur), le permis de travail (C42) de l'époux ou du conjoint de fait demeure valide jusqu'à ce qu'il expire ou devienne non valide.

Un enfant mineur aux études avec statut de visiteur est autorisé à poursuivre ses études aussi longtemps que le parent a un permis d'études valide. Si le PE expire, l'enfant doit obtenir son propre permis d'études, mais demeure [dispensé de CAQ](#). Cette demande peut être faite du Canada.

2. Quitter le Canada

Certains étudiants vont décider de quitter définitivement ou temporairement le Canada suite à leur exclusion. Si vous comptez éventuellement reprendre vos études, il est important de bien documenter votre situation afin de pouvoir démontrer, dans le cadre d'un renouvellement ou une nouvelle demande d'immigration, que vous avez respecté les différentes conditions de vos autorisations d'études.

- Garder la preuve d'avoir quitté le territoire canadien (ex. : billet d'avion, carte d'embarquement).
- Si vos documents sont toujours valides: Vous pourrez revenir au Canada avec les mêmes documents d'immigration (CAQ, permis d'études, visa) s'ils sont toujours valides.
- Si vos documents sont expirés: vous devrez obtenir l'approbation de vos nouveaux documents d'immigration avant de revenir sur le territoire
 - Une demande de CAQ après une absence de plus de 6 mois sera considérée comme une nouvelle demande, donc vous n'aurez pas à donner d'explications additionnelles par rapport à l'exclusion.

Stratégies

Nouvelle demande d'admission

Impacts sur vos documents d'immigration

CAQ

- Obligatoire au Québec seulement
- Demeure valide pour un changement de programme du même cycle d'études
 - Changement de cycle = nouveau CAQ (ex. : PhD vers la maîtrise)
- Prévoir les explications et les documents justificatifs pour vos démarches de renouvellement
 - Ex: lettre explicative, preuve d'assurance, etc.

Permis d'études

- Dans les 150 jours suivant l'exclusion, le permis demeure valide s'il n'est pas expiré.
- Le cas échéant, changement d'EED à signaler à IRCC via le compte [MonCIC](#)

À l'ÉTS

- Vérifier si c'est possible, selon les motifs d'exclusion
- Changement de programme (ex. : maîtrise vers le DESS; PhD vers maîtrise)

Dans un autre EED

- Vérifiez les dates limites d'admission
- La plupart des établissements offrent seulement des admission à l'automne et à l'hiver

Autres considérants

Portez une attention particulière à vos options (changement de statut au Canada ou quitter le Canada) en lien avec une nouvelle demande d'admission.

- À moins d'avoir un permis de travail, si vous restez au Canada vous ne serez pas autorisé à travailler.
- Retourner dans votre pays d'origine ou tout autre pays dans lequel vous êtes autorisé à travailler pourrait être une bonne solution

Implications pour votre admissibilité au [permis de travail post diplôme](#)

- Avoir maintenu le statut de temps plein pendant les études (exception [congé autorisé](#) et dernière session d'études)

Bonne chance, bonne continuation!

The logo for ÉTS (École de Technologie Supérieure) features the letters 'ÉTS' in a bold, white, sans-serif font. A white swoosh underline is positioned beneath the 'S', extending from the left side of the 'É' and curving under the 'S'.

Le génie pour l'industrie

ÉCOLE DE
TECHNOLOGIE
SUPÉRIEURE

Université du Québec